



Agence Pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
Siège Social : 32-38 AV. Jean Jaurès DAKAR B.P. 3144 – Tél. : 33.849.66.00 – Fax : 33.823.46.54

DELEGATION DES ACTIVITES AERONAUTIQUES NATIONALES DU NIGER (AANN)
AEROPORT INTERNATIONAL DIORI HAMANI
B.P. 1096 – Téléphone 20 73 25 17/18/19 - 20.73.23.83 – Téléfax. : 20 73.58.95

N°2025/ _____ /ASECNA/DGAN/NI

Niamey, le 05 mars 2025

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
(Recrutement d'un Auditeur Comptable et Financier)**

1. Dans le cadre de la vérification des comptes de ses exercices clos au 31 décembre 2024, 2025 et 2026 la Délégation de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales du Niger exprime le besoin de recourir aux services d'un Auditeur Comptable et Financier externe.
2. La Délégation de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales du Niger invite, par le présent avis, les personnes morales intéressées à présenter leurs offres pour la fourniture desdites prestations.
3. Le dossier contenant les Termes de Références pour l'Audit Comptable et Financier des Comptes annuels peut être retiré auprès du secrétariat de la Déléguée du Directeur Général de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales du Niger à partir du **mercredi 05 mars 2025** sur présentation de la quittance de soumission obtenue moyennant paiement en espèces à la caisse de la Délégation de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales du Niger d'un montant non remboursable de **cent mille (100.000) Francs CFA**.
4. Toutes les offres doivent être déposées sous pli fermé (avec la mention « **CONSULTATION POUR LA DESIGNATION DE L'AUDITEUR DES COMPTES DE LA DELEGATION AUX ACTIVITES AERONAUTIQUES NATIONALES DU NIGER** » au cabinet de la Déléguée du Directeur Général de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales du Niger, au plus tard le **03 avril 2025 à 11H précises, heures locales**.
5. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **03 avril 2025 à 12H précises, heures locales**, dans la salle de Réunion de la Délégation aux Activités Aéronautiques Nationales du Niger.
6. Les soumissionnaires doivent prendre toutes les dispositions requises pour que leur offre soit reçue à l'adresse et avant la date indiquée ci-dessus. Toute offre déposée à tout autre endroit à la Délégation de l'ASECNA ou après l'heure ou la date de clôture de dépôt, se fera aux risques du soumissionnaire et lui sera retournée sans être ouverte.
7. Enfin la Délégation de l'ASECNA aux Activités Aéronautiques Nationales du Niger se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent Avis.

La Déléguée du Directeur Général

SEYNI KOUNTCHE Zeinabou